



ICAO

**Vingt-et-unième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
(APIRG / 21)
(Nairobi, Kenya, 9-11 octobre 2017)**

Point 5 de l'ordre du jour : Carences régionales de la navigation aérienne

5.1 EXAMEN ET ACTUALISATION DE LA LISTE DES CARENCES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
<p>Les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) ont adopté la méthodologie uniforme approuvée par le Conseil pour l'identification, l'évaluation et le compte rendu des carences régionales de navigation aérienne par rapport aux Normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et aux exigences du Plan régional de navigation aérienne (ANP).</p> <p>La présente note de travail examine les carences qui affectent le système de navigation aérienne dans la région AFI.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p>
<p>Référence(s) : Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (GANP, Doc 9750)</p>
<p>Objectifs stratégiques de l'ICAO : A, B et E</p>

1. INTRODUCTION

1.1 La présente note de travail examine les carences qui affectent les performances des éléments de navigation aérienne dans la région AFI.

2. ANALYSE

Base de données AFI sur les carences de navigation aérienne

2.1 Le Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG) est principalement responsable de l'élaboration et de la maintenance du Plan de navigation aérienne AFI (ANP, Doc 7474 de l'OACI), ainsi que de l'identification et de la résolution des carences de la navigation aérienne.

2.2 La méthodologie uniforme pour l'identification, l'évaluation et le compte rendu des faiblesses et des carences (ci-après dénommée Méthodologie uniforme) a été élaborée avec l'appui des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et approuvée par le conseil de l'OACI pour l'identification, l'évaluation, le suivi et le compte rendu efficaces des carences dans le domaine de la navigation aérienne. **L'Appendice A** à la présente note de travail décrit la Méthodologie uniforme.

En 2001, le Conseil a approuvé une définition unique des lacunes ou carences et considère une *carence* comme étant « *une situation où une installation, une procédure ou un service non fourni conformément au **plan régional de navigation aérienne** approuvé par le Conseil ou conformément aux **Normes et pratiques recommandées de l'OACI**, a une incidence négative sur la sécurité, la régularité et/ou l'efficacité de l'aviation civile internationale* ».

2.3 Pour soutenir la mise en œuvre de la Méthodologie uniforme, chaque PIRG a élaboré sa propre base de données de carences comme moyen de partage des informations de sécurité liées aux systèmes de navigation aérienne consultées / utilisées par la (les) seule(s) région(s) concernée (s). L'échange d'informations sur la sécurité deviendra de plus en plus bénéfique avec l'amélioration de la maturation des processus de gestion des risques de sécurité (SRM) et d'assurance de la sécurité (SA) qui figurent dans les programmes de sécurité de l'État (SSP) ainsi que sur les systèmes de gestion de la sécurité (SMS). Dans les deux cas, l'intégration des données améliorera l'identification des problèmes émergents de sécurité, le suivi de l'évolution de la sécurité et l'évaluation comparative des performances en matière de sécurité entre les organisations paires.

2.4 La base de données AFI sur les carences de navigation aérienne (ANDD) a été élaborée et mise en place en octobre 2011. Cependant, pour certaines raisons, les travaux de consolidation pour l'opérationnalisation de cette base de données sont encore en cours. Les États rencontrent dans le même temps des obstacles dans le suivi et l'établissement des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des exigences du Plan régional de navigation aérienne (ANP) de manière rapide et efficace, et dans la maintenance adéquate de la liste de carences AFI.

Liste des carences dans le domaine de la navigation aérienne

2.5 **L'Appendice B** à la présente note de travail dresse la liste des carences de la navigation aérienne signalées par les sous-groupes d'APIRG. Ces carences liées aux exigences minimales de compte rendu définies par l'APIRG.

3. **SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Examiner et actualiser à jour la liste des carences qui affectent la navigation aérienne dans la région AFI et discuter des mesures correctives pour leur élimination ;
- b) Demander au Secrétariat de finaliser les travaux de consolidation pour une base de données fonctionnelle des carences de la navigation aérienne dans la région AFI.
- c) Demander aux États de continuer à fournir aux Bureaux régionaux de l'OACI des informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments du Plan régional de navigation aérienne (ANP).